

REGLEMENT CIRCUIT CHAMPIONNAT DU MAROC - FRMPAS

SAISON SPORTIVE 2016/2017

REGLEMENT DES EPREUVES DE PLONGEE SPORTIVE EN PISCINE

I. ORGANISATIONS DES COMPETITIONS

CONDITIONS D'ACCES A LA COMPETITION :

1.1. Tout compétiteur devra être licencié à la FRMPAS.

Niveaux de plongeurs :

Le niveau de plongeurs requis est le suivant :

Tout brevet FRMPAS à partir du Niveau 1

Certificat médical :

Présenter un certificat médicale de Non contre indication à la pratique de la plongée sportive en Piscine en compétition de moins d'un an, délivré par tout médecin

Assurances :

Il sera demandé de présenter une attestation licences option 2

1.2. EQUIPEMENTS - MATERIELS

Equipements obligatoires :

Les équipements obligatoires seront les suivants :

- Maillot de bain pour les hommes et maillot "une ou deux pièces" pour les femmes,
- Masque de plongée,
- Tuba pour l'épreuve du décapelage (tout type de tuba de plongée),
- Palmes de plongée (mono palmes interdites),
- Détendeur deux étages avec "octopus" et manomètre,
- Bouteilles de plongée :
 - * de 10 à 18 litres pour les + 16 ans,
 - * de 6 à 12 litres pour les - de 16 ans.

L'utilisation d'un air enrichi est absolument interdite (disqualification immédiate).

1.3. CATEGORIES D'AGE

Pour plus de facilités, les appellations suivantes seront utilisées :

- Cadets : pour les – 16 ans
- Juniors : pour les – 19 ans
- Séniors : pour les 19 ans et +